



Bitche, le 12 mai 2025

Monsieur le Président
du Tribunal Administratif de Strasbourg

31 Avenue de la Paix

67000 STRASBOURG

Nos réf. : AG/Pop/SL/2025-207/SL

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 30 janvier 2024, le Conseil Municipal m'a autorisé à engager une procédure d'extension du cimetière actuel situé rue de Sarreguemines à Bitche. Le manque de places dans le cimetière et plus particulièrement dans le carré confessionnel musulman motive cette demande.

L'agrandissement du cimetière étant situé à l'intérieur du périmètre de l'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations, une enquête publique doit être organisée.

Aussi, je me permets de vous saisir afin de vous demander de bien vouloir procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur.

Vous trouverez sous ce pli :

- l'avis rendu par un hydrogéologue agréé, le cabinet PW ENVIRONNEMENT ;
- un état des décès enregistrés sur la commune au cours des 5 dernières années ;
- une notice de présentation du projet, à laquelle est joint un plan des aménagements et constructions envisagées ;
- une note de présentation de la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Benoît KIEFFER
Maire de Bitche

Nombre de décès dans la commune au cours des 5 dernières années

Année	Nb actes décès	Nb décès hors commune	Nb décès commune
2020	164	57	107
2021	149	44	105
2022	144	55	89
2023	126	48	78
2024	109	36	73

NOTICE DE PRESENTATION DE LA PROCEDURE

1^{ère} étape : Juillet 2024

Une mission d'études avec un hydrogéologue agréé chargé de vérifier la faisabilité des projets sur les emplacements prévus a été signée. Cet hydrogéologue a rendu son étude au mois de juillet 2024. Il a déterminé la partie de la cour de l'école élémentaire des Remparts la plus adaptée au projet. Un plan visualisant l'emplacement préconisé est joint à la présente note. Les aménagements ne seront déterminés que dans une deuxième phase de travaux mais pourraient consister en l'aménagement d'un nouvel ossuaire hors soi, un second columbarium, des cavurnes, etc.

2^{ème} étape : novembre et décembre 2024

26 novembre 2024

Saisie du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin de demander la désaffectation d'une partie de la cour de l'école élémentaire des Remparts.

4 février 2025

Le Préfet de la Moselle émet par courrier un avis favorable sur la désaffectation du groupe scolaire « les Remparts ».

3^{ème} étape : 26 mars 2025

Délibération du Conseil Municipal décidant la désaffectation d'une partie de la cour de l'école élémentaire des Remparts et autorisant Monsieur le Maire à missionner un géomètre pour procéder à l'arpentage du terrain concerné.

4^{ème} étape : 7 avril 2025

Courrier au Préfet de la Moselle pour demander la réglementation qui s'applique pour l'ouverture d'une enquête publique ; le cimetière étant situé à l'intérieur de l'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations.

5^{ème} étape : 29 avril 2025

Réponse du Préfet explicitant la procédure à suivre auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour l'extension du cimetière.

ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	570	COM	089 BITCHE
--------------	----	---------	-----	-----	------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	+00016
-----	-----------------	--------

PROPRIETAIRE

PROPRIETAIRE PBB3G2 COMMUNE DE BITCHE
0031 RUE MARECHAL FOCH 57230 BITCHE

PROPRIETES BATIES

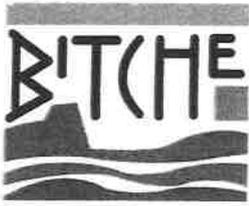
DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DES	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TCDM	
					R EXO						R EXO																
					REV IMPOSABLE COM	0 EUR					COM																
					R IMP						R IMP																

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION														LIVRE FONCIER FEUILLET					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARE PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		
													HA	A	CA									
	14	397	5	IMP DE L'ECOLE	9087	0065	1	088A		S			80	84		0.00							01577	
					R EXO						R EXO													
					HA	A	CA	REV IMPOSABLE	0 EUR		COM													
					CONT	80	84				R IMP												0 EUR	
					R IMP						R IMP													



Benoît KIEFFER
Maire de Bitche



NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET

Projet d'extension du cimetière communal de Bitche

La Ville de Bitche envisage une extension de son cimetière actuel, situé Rue de Sarreguemines, afin de créer de nouveaux emplacements permettant d'accueillir des sépultures.

Le projet présenté consiste à étendre le cimetière communal vers l'Est, en prélevant une partie de l'emprise foncière de l'école primaire des Remparts, partie qui se trouve donc actuellement affectée au service public de l'enseignement. A ce titre, une procédure de désaffectation est engagée, préalablement à la mise en œuvre de l'enquête publique et à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le terrain d'assiette est contigu au cimetière actuel, avec lequel il sera lié en deux endroits par la création d'ouvertures dans le mur en grès existant. Il sera par ailleurs aménagé une entrée au niveau du plateau supérieur du Gymnase TEYSSIER, ce dernier étant aussi appelé à servir de zone de stationnement automobile.

Ce projet d'extension est motivé par le fait que l'actuel cimetière ne dispose plus que d'un nombre très limité de places, notamment au niveau du carré confessionnel musulman, le rite funéraire excluant l'incinération. Dans le reste du cimetière, la possibilité d'inhumation, limitée, est tributaire des opérations de reprise de concessions, qui peuvent prendre plusieurs années.

La réalisation du projet mobilisera une surface d'environ 1.500 m² et permettra de créer environ 110 tombes.

Un mur de soutènement et une clôture sépareront le projet de la zone d'espace extérieur de l'école primaire.

Le rapport de l'hydrogéologue restitué en juillet 2024 atteste de la bonne adéquation de l'emprise proposée.

Dans une phase ultérieure, des aménagements complémentaires seront à envisager : ossuaire, colombarium, cavurne, ...

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 94.927 € HT. Une subvention sera sollicitée dans le cadre de la DETR 2026, au titre de la rubrique patrimoine bâti.

La réalisation du projet est prévue pour 2026, sous réserve de l'aboutissement des démarches administratives, de l'obtention de l'arrêté préfectoral et du bouclage du plan de financement, qui nécessite l'intervention financière de l'Etat pour en assurer la soutenabilité financière.

A Bitche, le 16 mai 2025

Le Maire

Benoît KIEFFER

